

COMMUNIQUE DE PRESSE

Caen, le 28 octobre

Consultation du public sur le Schéma Régional des Carrières : Une occasion manquée de repenser notre façon de construire

Du jeudi 25 septembre 2025 au samedi 25 octobre 2025 se tenait la consultation du public sur le projet de Schéma Régional des Carrières (SRC). Ce schéma, qui succède aux différents schémas départementaux, évalue les besoins en granulats et définit les conditions d'implantation des carrières dans la région à horizon 2032. Désormais opposable aux documents d'urbanisme, il constitue une formidable opportunité de repenser notre façon d'utiliser ces ressources limitées. Cependant, force est de constater que le projet de schéma présenté à la consultation du public n'est pas à la hauteur des enjeux de notre époque. C'est ce qu'ont tenu à rappeler les membres du groupe dans leur [contribution](#) déposée ce vendredi.

Un tel schéma devrait nous permettre de repenser la manière de construire en misant sur la sobriété des constructions à travers de la rénovation du bâti existant et du développement des éco-matériaux. Malheureusement, le schéma tel qu'il est conçu reste au service d'un modèle de bétonisation du territoire, soutenant indirectement de nouveaux projets routiers et logistiques. Le scénario retenu manque d'ambition, il ne tient compte, ni du développement des éco-matériaux, ni de l'impact de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) amenée à réduire nettement nos besoins en matériaux de construction et encore moins de l'abandon probable de certains projets routiers.

Par ailleurs le document consacre la Normandie comme la base arrière de l'Île-de-France en prévoyant par exemple une production d'alluvions destinée aux deux tiers à alimenter les besoins de la région voisine. Au vu des nuisances inhérentes à l'extraction de granulat pour les habitants et de son impact sur la biodiversité il semble évident de se questionner sur la pertinence de maintenir un tel niveau de production d'alluvions en Normandie dans le but de fournir l'Île-de-France.

Si le Schéma Régional des Carrières dédie une orientation spécifique à la préservation de l'environnement son contenu est de nature à nous inquiéter. En effet, le SRC prévoit une classification des zones environnementales en quatre couleurs (gris, orange, rouge, jaune), chacune correspondant à une réglementation concernant l'extraction de granulat. Malheureusement, la protection des zones Natura 2000 et des zones humides demeure insuffisante. En effet, si l'ouverture de carrières y est plus ou moins durement contrainte par le document, rien ne prévoit la stricte interdiction d'activité extractive dans ces zones pourtant aussi essentielles que fragiles.

Enfin, la lecture des gisements d'intérêt régional définis dans le SRC pose également la question de l'équilibre territorial. Certains Gisements d'Intérêt Régional (GIR) ont été recensés dans des territoires qui se trouvent déjà en excédent de production. Agrandir ou ouvrir des carrières dans des territoires qui supportent déjà une forte pression environnementale et sociale liée à l'extraction et au transport des matériaux risque d'accentuer les déséquilibres territoriaux et pose la question de l'acceptabilité de tels projets. De nombreuses collectivités ont émis des avis

défavorables à ce projet de SRC témoignant d'un manque de concertation en amont de la rédaction du document.

Nous avons donc rendu un [avis défavorable](#) au projet de Schéma Régional des Carrières qui ne répond pas aux enjeux de transition écologique qu'il prétend accompagner. Fondé sur une logique productiviste, il néglige la sobriété, la rénovation du bâti et le développement des éco-matériaux, tout en maintenant des exportations nuisibles et une protection insuffisante des milieux naturels. Nous demandons qu'un nouveau projet soit soumis, prenant en compte un besoin moindre de matériaux et un développement accru des éco-matériaux, qu'aucune ouverture de nouvelles carrières ne soit autorisée et que les éventuelles extensions de carrières soient interdites dans les zones Natura 2000, les ZNIEFF et les corridors écologiques.

Rudy L'Orphelin et Laetitia Sanchez

Co-Président.e.s du groupe Normandie Écologie